Accusé de réception - Ministère de l'Intérieu
095-219505856-20261013-2026-145-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/10/2026

VILLE FRATERNELLE
SARCELLES

CONSEIL MUNICIPAL 2026-145

Séance du 13 octobre 2026

DÉLIBÉRATION

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Ambitions & vous

L'an deux mil vingt-six, le 13 octobre à dix-neuf heures précises, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 07 octobre 2026, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Bassi KONATE, Maire.

Etaient présents : Christine CHAMPEL, Aristote ZOLA, Khedoudja HADJADJ, Grégory FOURNIER, Laila HAMDAOUI, Marina RIBEIRO, Frédéric BRIDE, Ayzate CHANFI, Stéphanie AMRAM, Nivel DIRIL, Khadidja BOUGUELMOUNA, Mamadou DIALLO, Sambou DIABY, Aicha COULIBALY (Adjoints au Maire), Henrienette MELIZER, Régis RAMOS, Cyril MOUGEOT, Merchat BABOUTANA, Turkan INAN, Laure SISSOKO, Aurélie WALLABREGUE, Cyril ABEL, Inès HERBADJI, Sibiry KONATE, Arif-Emre ATAS, Patricia DELOISON-HUCHER, Chantal GROLIER, Odile STANCIU, Thomas MENDY, Laetitia BEN ATOUIL, François-Xavier VALENTIN, Ali BOUJERFAOUI, (Conseillers municipaux).

Représentés par pouvoir :

Nabil CHABANE	pouvoir à	Arif-Emre ATAS
Samba GASSAMA	pouvoir à	Sambou DIABY
Sihem BSILA	pouvoir à	Laïla HAMDAOUI
Sabrina MESLEM	pouvoir à	Inès HERBADJI
Kévin ZINDY	pouvoir à	Aurélie WALLABREGUE
Ninos OCLIN	pouvoir à	François-Xavier VALENTIN

Absents :
Ul Zaman TAHAWAR, Elodie LEMONNIER, Hassan HAMMANE, Marwa JEBBOURI, Yelikh BOUANDZI, Julia UZAN

Secrétaire de séance : Sibiry KONATE

VILLE FRATERNELLE
SARCELLES

2026-145

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,

Vu le budget primitif 2026 de la ville de Sarcelles,

Vu la demande de subvention exceptionnelle déposée par l'association,

Considérant que le projet subventionné par la ville et porté par l'association mentionnée dans le tableau de l'article 1 s'inscrit dans les priorités de la politique de la ville,

Considérant l'intérêt communal du projet présenté,

Considérant la nécessité de soutenir des actions à caractère exceptionnel, distinctes du fonctionnement courant,

Considérant l'engagement de la ville en faveur de l'accompagnement des familles, du soutien à la parentalité et de l'émancipation des femmes,

Sur le rapport présenté par Arif-Emre ATAS, Conseiller municipal, délégué à la politique de la ville et aux projets humanitaires,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1 : D'attribuer une subvention exceptionnelle pour l'année 2026 à l'association suivante :

Association	Projet	Montant attribué (€)
Ambitions & Vous	Sortie « Lâcher-prise » pour les mamans	500 €

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à faire imputer la dépense d'un montant total de 500 euros au chapitre 65 du budget 2026 de la ville.

Article 3 : De fixer les modalités de versement suivantes :

- Versement en une seule fois après validation administrative,
- Obligation pour l'association d'utiliser les fonds conformément au projet présenté.

VILLE FRATERNELLE
SARCELLES

2026-145

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à la présente délibération et de procéder au mandatement de la dépense correspondante.

Fait et délibéré en séance le 13 octobre 2026.

Le Maire,
Bassi KONATE

Le secrétaire de séance,

Le Maire de Sarcelles,
Certifie le caractère exécutoire du présent acte
Qui a été transmis au contrôle de légalité le 14.10.26
Et notifié ou publié par extrait le 14.10.26
Pour le Maire et par délégation